



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

SLO

ID : 003-210301388-20221220-SDEBELLEVUE-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Treize Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE.
M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme
MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.
M. MAHIEU.**

Formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE
CONVOCAION
9 DÉCEMBRE 2022

DATE D'AFFICHAGE
9 DÉCEMBRE 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **22**
PRESENTS : **16**
VOTANTS : **19**

Excusés :

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET,
- M. TALABARD, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PÉRICHON, pouvoir à M. BODIN,
- Mme VAZ.

Absent :

- M. HUSSON,
- M. MARTIN,

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : SDE03
DISSIMULATION
DES RÉSEAUX ET
ECLAIRAGE
PUBLIC – RUE DE
BELLEVUE.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de dissimulation des réseaux et de l'éclairage public – Rue de Bellevue.

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, elle s'élève à **89 400 €** pour les travaux de dissimulation des réseaux et à **18 400 €** pour l'éclairage public.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération : **Il restera 26 820 € à la charge de la commune pour les travaux de dissimulation des réseaux et 11 960 € à la charge de la commune pour l'éclairage public.**

.../...

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire,

- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier en 2023,

- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **26 820 € étalé sur 10 ans soit 2 921 € / an pour les travaux de dissimulation des réseaux** et **11 960 € étalé sur 10 ans soit 1 302 € / an pour l'éclairage public** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat **en 2024**, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

22 DEC. 2022

Publié ou Notifié

20 DEC. 2022

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,



Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20220160

Commune de : **LAPALISSE**

Dissimulation des réseaux "Rue de Bellevue"



Descriptif	Montant travaux	Financement SDE 03 (*)	Contribution communale
<ul style="list-style-type: none"> - Génie civil : tranchées, remblais, réfections selon prescriptions - Fourreaux pour passage des câbles électriques - Gains pour câblage France Télécom et autres opérateurs selon permission de voirie - Organes de réseau électrique, chambres de tirage réseau télécom éventuelles - Pose des câbles de branchement sur domaine privé - Travaux spécifiques en domaine privé : maçonnerie, dallage - Déroulage des câbles distribution publique électrique basse et éventuellement moyenne tension - Appareillage spécifique de réseau électrique éventuel - Dépose des réseaux existants 	89 400	62 580	26 820
Total	89 400 €	62 580 €	26 820 €

(*) La part SDE 03 inclut le soutien financier du Conseil Départemental de l'Allier et des financeurs institutionnels (FACE, Enedis)
Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 26 820 € sur la cotisation de l'année prochaine
 Etalement sur 5 ans : 5 554 € sur la cotisation des 5 prochaines années
 Etalement sur 10 ans : 2 921 € sur la cotisation des 10 prochaines années
 Etalement sur 15 ans : 2 172 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Lapalisse, le 20 DEC. 2022

Le Maire



Yzeure, le 21 Novembre 2022

Yves SIMON
Président du SDE 03



Validité de ce document : Sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)

Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20220161

Commune de : LAPALISSE

Eclairage public lié dissimulation des réseaux "Rue de Bellevue"



Descriptif	Montant	Financement SDE 03	Contribution communale
- Fourniture et pose de 6 candélabres, mât acier galvanisé cylindro-conique, hauteur de 8m équipé d'une crosse avancée 8m et de la lanterne type RAGNI Deiko en 40W LED (le tout peint RAL 6005)	11 615	4 065	7 550
- Fourniture et déroulage sous fourreau d'un câble EP sur environ 300m	6 785	2 375	4 410
Total	18 400 €	6 440 €	11 960 €

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 11 960 € sur la cotisation de l'année prochaine
 Etalement sur 5 ans : 2 477 € sur la cotisation des 5 prochaines années
 Etalement sur 10 ans : 1 302 € sur la cotisation des 10 prochaines années
 Etalement sur 15 ans : 969 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Lapalisse, le 20 DEC. 2022

Le Maire



Yzeure, le 21 Novembre 2022

Yves SIMON
Président du SDE 03

